



Diebold Nixdorf

CODE DE
CONDUITE DES
FOURNISSEURS

DIEBOLD NIXDORF, INCORPORATED ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES AU NIVEAU MONDIAL (« DIEBOLD NIXDORF ») S'ENGAGENT À RESPECTER LES NORMES ÉTHIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES LES PLUS STRICTES, CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ÉTHIQUE D'AFFAIRES DE DIEBOLD NIXDORF ET AU PRÉSENT CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS (le « CODE »). TOUS LES FOURNISSEURS DE DIEBOLD NIXDORF ET LEURS PROPRES FOURNISSEURS (CHACUN UN « FOURNISSEUR ») DOIVENT PARTAGER CET ENGAGEMENT.

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois applicables, notamment les lois contre la corruption, à l'échelle mondiale; qu'ils promeuvent la diversité et une bonne conscience sociale; qu'ils respectent et dépassent les normes en matière d'environnement et de santé et sécurité; qu'ils respectent les droits de la personne; qu'ils soutiennent une chaîne d'approvisionnement durable et transparente, notamment des pratiques d'approvisionnement en minéraux responsables; et qu'ils utilisent les systèmes et processus de gestion nécessaires pour assurer la conformité au présent Code. Le défaut du Fournisseur de se conformer au présent Code pourrait compromettre sa relation d'affaires avec Diebold Nixdorf, ceci allant jusqu'à la résiliation de cette relation.

MAIN D'ŒUVRE ET DROITS DE LA PERSONNE

- Le Fournisseur doit traiter ses employés, ses partenaires et ses travailleurs avec dignité et respect.
- Le Fournisseur ne doit pas prendre part au trafic humain, à l'esclavage, au travail des enfants ou à toute autre forme de travail involontaire.
- Le Fournisseur ne doit pas permettre la discrimination illégale ou le harcèlement sur le lieu de travail, et ne doit pas les pratiquer. Diebold Nixdorf ne tolère aucun comportement qui pourrait harceler, déranger ou interférer avec la capacité de travailler d'une autre personne.
- Les employés, partenaires et travailleurs du Fournisseur ne doivent pas posséder, utiliser, distribuer ou vendre de la drogue sur la propriété de Diebold Nixdorf ni exécuter leur travail sous l'influence d'alcool ou de drogues.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Le Fournisseur doit mener ses opérations dans le but de réduire le gaspillage, de prévenir la pollution, de promouvoir le recyclage et de conserver les ressources.
- Le Fournisseur doit assurer des conditions de travail sécuritaires et saines pour tous les employés, partenaires et travailleurs, notamment la préparation aux urgences, l'hygiène industrielle et la sécurité contre les machines, entre autres.
- Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

MINÉRAUX DE CONFLIT

- Par minéraux de conflit on entend la colombite - tantalite (minerai de tantale), cassitérite (minerai d'étain), or, wolframite (minerai de tungstène) ou l'un de leurs dérivés (tantale, étain, tungstène et or).
- Diebold Nixdorf a pour objectif d'éliminer de sa chaîne d'approvisionnement les minéraux de conflit qui financent ou avantagent les groupes armés dans la République démocratique du Congo ou tout pays limitrophe. Diebold Nixdorf s'attend à ce que le Fournisseur partage cet objectif.
- Diebold Nixdorf exerce une diligence raisonnable sur sa chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer la transparence et identifier le pays et la fonderie ou le raffineur d'origine des minéraux de conflit pouvant être utilisés dans ses produits. Le Fournisseur doit participer aux processus de diligence raisonnable de Diebold Nixdorf et fournir des renseignements complets et exacts sur demande. Le Fournisseur doit exercer une diligence raisonnable semblable sur sa propre chaîne d'approvisionnement.

ANTI-CORRUPTION

- Il est strictement interdit au Fournisseur de payer directement ou indirectement toute chose de valeur à une personne, une entité, un fonctionnaire, une agence gouvernementale ou un autre tiers dans l'intention :
 - d'obtenir ou de conserver des affaires, ou d'influencer abusivement tout acte ou toute décision; ou
 - d'obtenir un avantage commercial indu.
- Le Fournisseur doit éviter les pratiques de corruption et respecter toutes les lois anti-corruption applicables, y compris, sans s'y limiter, le US Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») (loi américaine en matière de pratiques de corruption).
- Le Fournisseur doit s'assurer que toutes les factures et autres états financiers fournis à Diebold Nixdorf soient exacts et transparents. Le Fournisseur ne doit pas dénaturer, falsifier, tenter de cacher ou dissimuler, ou autrement déguiser toute transaction ou demande de paiement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Un conflit d'intérêts se produit lorsque les intérêts ou activités personnels sont en conflit ou semblent être en conflit avec les intérêts supérieurs de Diebold Nixdorf ou du Fournisseur en tant qu'organisations.
- Le Fournisseur doit divulguer à Diebold Nixdorf tout conflit d'intérêt apparent ou réel en ce qui concerne sa relation avec Diebold Nixdorf. Si la direction de Diebold Nixdorf approuve un conflit apparent ou réel, la décision d'approbation doit être documentée.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

- Les employés de Diebold Nixdorf peuvent accepter des cadeaux symboliques, des divertissements de valeur nominale ou autres courtoisies professionnelles à condition qu'ils ne soient pas fréquents.
- Les situations suivantes n'ont aucun objectif commercial légitime et sont strictement interdites :
 - Donner un cadeau, un divertissement ou un traitement de faveur dans l'intention d'influencer l'objectivité en matière de prise de décision d'un employé, partenaire ou travailleur de Diebold Nixdorf;
 - Offrir un cadeau, un divertissement ou un traitement de faveur au cours d'un processus de prise de décision concernant un achat ou un contrat avec Diebold Nixdorf (*p. ex.*, RFI, RFQ, RFP, RFS);
 - Un cadeau sous forme d'argent, y compris les cartes-cadeaux ou certificats;
 - Offrir des sorties récréatives, des voyages ou de l'hébergement extravagants ou luxueux.
- Les employés de Diebold Nixdorf ne sont pas autorisés à solliciter des cadeaux, du divertissement ou autres gratifications de la part du Fournisseur.
- Le Fournisseur ne doit pas offrir la possibilité d'acheter des produits, des services ou un intérêt financier à un employé de Diebold Nixdorf selon des modalités qui ne sont pas offertes à tous les employés de Diebold Nixdorf.
- Les fournisseurs ne doivent pas fournir de cadeaux, du divertissement ou des voyages au nom de Diebold Nixdorf en rapport avec l'obtention ou la rétention d'affaires pour Diebold Nixdorf.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données lorsqu'il traite les renseignements personnels de toute personne avec laquelle il fait affaire, notamment les fournisseurs, les clients, les consommateurs et les employés.
- En particulier, le Fournisseur doit traiter seulement le strict minimum de données personnelles nécessaires pour respecter ses obligations envers Diebold Nixdorf, et ce, uniquement aux fins énoncées dans son entente avec Diebold Nixdorf. Le Fournisseur doit préserver la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels en tout temps.

EXACTITUDE DES DOCUMENTS D'AFFAIRES

- Le Fournisseur est tenu de conserver des livres et documents exacts qui reflètent des transactions et paiements réels et légitimes. Il est strictement interdit de créer des documents falsifiés, inexacts, incomplets ou trompeurs.
- Tous les livres et documents financiers doivent être conformes aux principes de comptabilité généralement reconnus.
- Les documents doivent être lisibles et transparents.

CONCURRENCE, PI ET RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

- Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois applicables en matière de concurrence loyale et antitrust.
- Tout échange de renseignements confidentiels doit se faire en vertu d'une entente de confidentialité écrite et signée entre Diebold Nixdorf et le Fournisseur. Tout échange de renseignements confidentiels doit se faire uniquement aux fins limitées de remplir les obligations contractuelles.
- Le Fournisseur ne doit pas partager ou divulguer la propriété intellectuelle, les renseignements confidentiels ou tout autre renseignement propriétaire de Diebold Nixdorf que le Fournisseur acquiert d'un tiers (notamment les renseignements développés par le Fournisseur et les renseignements sur les produits, les clients, la tarification, les coûts, les connaissances, les stratégies, les programmes, les processus et les pratiques).
- Le Fournisseur ne doit pas divulguer de renseignements importants, non publics ni transiger des titres de Diebold Nixdorf en se fondant sur des renseignements importants, non publics.

TRANSACTION, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

- Le Fournisseur doit se conformer à l'esprit et à la lettre de toutes les lois applicables en matière d'importation, d'exportation, de douanes, de sanctions, d'embargos, de boycottage, et autres lois commerciales.

SYSTÈMES DE GESTION

- Le Fournisseur doit maintenir les systèmes et processus de gestion nécessaires pour permettre la conformité aux lois applicables et à tous les éléments du présent Code, notamment en ce qui concerne la formation, la supervision, la tenue de documents et la production de rapports.

RESSOURCES DE DIEBOLD NIXDORF

Le Fournisseur peut communiquer avec le directeur de l'approvisionnement indirect de Diebold Nixdorf, l'équipe de l'éthique et de la conformité de Diebold Nixdorf (compliance@dieboldnixdorf.com) ou avec la ligne directe EthicsPoint de Diebold Nixdorf (<https://secure.ethicspoint.com/domain/media/fr/gui/2013/index.html>) pour obtenir des conseils ou signaler toute violation du présent Code.



Diebold Nixdorf

MERCI.